



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 15 JUIN 2026, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Anthony Drouin, Christian Rodrigue, Claude Leclerc, Hugo St-Laurent, Marc Magny et Simon Rooney.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de
la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #26-221
Adoption de
l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossiers en administration
 - 3.1. Embauche - Signaleur routier temporaire 2026
 - 3.2. Embauche - Animateur et accompagnatrice camp de jour 2026
 - 3.3. Quote-part PLU mobile - Année 2026
 - 3.4. Projet - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
4. Dossiers en travaux publics
 - 4.1. Acquisition - Côte à côte
 - 4.2. Acquisition - Camion pour la voirie
5. Période de questions
6. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Dossiers en administration

Rés. #26-222
Embauche -
Signaleur
routier
temporaire
2026

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges entreprendra des travaux de réfection sur le rang Saint-Nicolas;

Considérant que ces travaux nécessitent la présence de signaleurs routiers afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel travaillant sur le chantier;



No de résolution
ou annotation

Rés. #26-223
Embauche -
Animateur et
accompa-
gnatrice camp
de jour 2026

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution numéro 26-209 visant à embaucher Maxime Fortier à ce poste et que ce dernier a informé la Municipalité de son désistement;

Considérant que le poste demeure vacant et qu'il est requis de procéder à une nouvelle embauche afin de répondre aux besoins opérationnels de la Municipalité;

Considérant la recommandation d'embauche de la direction de la gestion des actifs;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Hugo St-Laurent et unanimement résolu ;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges procède à l'embauche de Kevin St-Gelais à titre de signaleur routier temporaire pour l'année 2026, à compter du 26 juin 2026, pour une durée de 3 mois, selon les conditions prévues à la convention collective.

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges offre un service de camp de jour estival pour la saison 2026;

Considérant qu'en fonction des activités du camp de jour, des inscriptions et des demandes d'accompagnements, il est recommandé de procéder à l'embauche des membres du personnel requis;

Considérant la récente démission d'un animateur du camp de jour;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que la Municipalité procède à l'embauche de de Nathan Dulac à titre d'animateur et de Sophie Bilodeau à titre d'accompagnatrice pour l'édition 2026 du camp de jour, sous réserve de la signature du contrat.

Que les embauches sont conditionnelles au résultat de la vérification des antécédents judiciaires en cours et du respect des formations obligatoires prévues.

Rés. #26-224
Quote-part
PLU mobile -
Année 2026

Considérant que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ont confié à Développement Côte-de-Beaupré l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté pour les territoires des MRC de La Côte-de-Beaupré et de la MRC de L'Île-d'Orléans au terme d'une entente intermunicipale conclue entre les municipalités locales de la MRC de La Côte-de-Beaupré (à l'exception de Boischatel et de Saint-Tite-des-Caps), et la MRC et d'une entente intermunicipale conclue entre les municipalités locales de la MRC de L'Île-d'Orléans et la MRC ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté;

Considérant que les municipalités locales participantes contribuent financièrement au service de transport dont elles bénéficient;

Considérant que la quote-part de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a été établie à 31 377,50 \$ représentant 7,70 \$ par habitant pour l'année 2026;

Considérant que le 7,70 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;



No de résolution
ou annotation

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte de payer la quote-part pour l'année 2026, soit une somme de 31 377,50 \$ à Développement Côte-de-Beaupré.

Rés. #26-225
Projet -
Programme
d'aide
financière aux
infrastructures
récréatives,
sportives et de
plein air

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise la présentation du projet de « Centre multifonctionnel du parc du Mont-Sainte-Anne et de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Que soit confirmé l'engagement de Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer sa part des coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que le conseil municipal désigne monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Dossiers en travaux publics

Rés. #26-226
Acquisition -
Côte à côte

Considérant que le VTT utilisé pour déneiger la patinoire du lac du Faubourg nécessite des réparations majeures et coûteuses;

Considérant qu'un véhicule côte à côte serait plus adapté, sécuritaire et efficace pour les travaux d'entretien hivernal;

Considérant que le service de la gestion des actifs a procédé à la définition des besoins requis pour l'acquisition d'une remorque;

Considérant que les offres disponibles sur le marché permettent d'identifier des modèles de véhicules côte à côte adaptés aux besoins;

Considérant que cette dépense est prévue au PTI 2026-06;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de gré à gré d'un véhicule côte à côte de marque Arctic Cat, modèle Prowler Limited 2025, répondant aux besoins établis par le service de la gestion des actifs, pour un montant maximal de 23 412,99 \$ avant les taxes applicables.

Cette somme sera financée par le règlement d'emprunt numéro 26-921.

Rés. #26-227
Acquisition -
Camion pour
la voirie

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite renouveler certains véhicules de sa flotte arrivés en fin de vie;



No de résolution
ou annotation

Considérant que le Ford Ranger 2011 nécessite des réparations majeures qui ne peuvent être justifiées financièrement;

Considérant que le remplacement de ce véhicule constitue l'option la plus avantageuse pour assurer la poursuite efficace des opérations municipales;

Considérant que le service de la gestion des actifs a procédé à la définition des besoins requis pour l'acquisition d'un nouveau camion;

Considérant que cette dépense est prévue au PTI 2026-06;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de gré à gré d'un camion Ford Super Duty F-250, année 2027, répondant aux besoins établis par le service de la gestion des actifs, pour un montant maximal de 69 759,50 \$ avant les taxes applicables.

Cette somme sera financée par le règlement d'emprunt numéro 26-921.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 19h40 et s'est terminée à 19h41.

Rés. #26-228
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 19h41.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière